

Le plan « pauvreté » : un bilan en demi-teinte, confirme le collectif Alerte

Le collectif Alerte a, le 21 mars à l'hôtel Matignon, présenté au Premier ministre son bilan des cinq années de mise en œuvre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Dans un communiqué commun, la ministre des Affaires sociales et de la Santé, la ministre du Logement, la ministre du Travail et la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées et de l'exclusion se sont félicitées que les engagements du gouvernement aient été « tenus ». Mais le collectif estime, lui, que le plan présente des résultats en demi-teinte, « faute d'avoir été appuyé par une loi de programmation ». « Ce qui explique aussi la timidité de [son] application [...] sur les territoires », ajoute-t-il. Ses quelque 40 associations membres demandent donc aux candidats à la présidentielle, comme elles l'ont déjà fait publiquement au début du mois de février (1), de s'engager sur un plan de lutte contre l'exclusion adossé à une loi de programmation financière sur cinq

ans, incluant une loi-cadre pour la petite enfance et une loi de programmation pour le logement.

Malgré la revalorisation de 10 % du revenu de solidarité active (RSA) hors inflation sur cinq ans, le relèvement du plafond de ressources pour l'attribution de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), la création de la prime d'activité, le début de la généralisation du tiers payant, la réforme des prestations familiales ou encore le plan d'action en faveur du travail social et du développement social, « certaines politiques essentielles dans la lutte contre l'exclusion ne sont pas à la hauteur », constate le collectif. C'est le cas des politiques de l'emploi et du logement. « L'accent n'a pas été mis, malgré les promesses faites lors de la conférence sociale de 2014, sur les chômeurs de longue durée », déplorent les associations, qui néanmoins saluent la création du compte personnel de formation, le plan « 500 000 formations », l'extension de la garantie jeunes et le développement d'expérimentations – comme le projet « territoires zéro chômeur de longue durée ».

« Le retard pris dans la création des nouvelles solutions d'accueil pour les jeunes enfants issus des familles modestes, en particulier chez les assistantes maternelles, constitue un des éléments essentiels du difficile maintien ou du retour à l'emploi des mères de famille de jeunes enfants, en particulier lorsqu'il s'agit de familles

monoparentales », commentent-elles. Quant à l'accompagnement global des personnes éloignées de l'emploi, il reste limité à Pôle emploi et aux départements, souligne le collectif, qui demande de nouveau que les associations et les centres communaux d'action sociale soient intégrés à ce partenariat. Par ailleurs, « le nombre de postes d'insertion, de postes dans le travail adapté et protégé et même d'emplois aidés au sens large reste trop faible au regard des besoins », tandis que la prestation de suivi dans l'emploi représente « une occasion ratée, son cahier des charges ayant été inadapté aux réalités du marché de l'emploi ». Alerte réitère ses demandes fondées sur le principe d'un « triptyque » qui doit allier un revenu minimum garanti – sous conditions de ressources, dès 18 ans et « au montant significativement revalorisé » –, un accompagnement renforcé et une « mobilisation générale pour permettre à chacun d'avoir un travail ou une activité ».

Sur le plan du logement, le collectif se félicite de plusieurs mesures votées durant le quinquennat pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement. Mais il relève l'échec que constitue la poursuite de la gestion au thermomètre de l'hébergement et les manquements au respect du principe de l'accueil inconditionnel. Les associations demandent donc un parc d'hébergement pérenne permettant d'offrir toute l'année un accueil respectueux des libertés fondamentales et de la dignité des personnes, « une répartition plus équilibrée des crédits, entre la création de places d'urgence et de logements accompagnés » et la garantie d'un accompagnement permettant « plus de fluidité de l'hébergement vers le logement, mais également un accès direct au logement ».

Elles souhaitent une loi de financement de programmation pluriannuelle de production et de rénovation de logements sociaux et privés financièrement abordables. Celle-ci permettrait de maintenir l'objectif – non tenu durant le quinquennat – de 150 000 logements locatifs sociaux produits par an, dont 60 000 en PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), ainsi que la création de 50 000 logements privés conventionnés sociaux. La mise en œuvre du droit au logement opposable (DALO) doit être améliorée, rappelle le collectif, qui défend également l'instauration d'une garantie universelle des risques locatifs, dont le principe, pourtant prévu par la loi « ALUR », a été abandonné. ■ M. L.B.

(1) Voir ASH n° 2997 du 10-02-17, p. 13.